
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/099

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5)

Convention de servitude de passage

de canalisation GRDF

Commune d'Hazebrouck



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

L'An deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme ANDRE, Mme DEPELCHIN, M. COTTE,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. PERLEIN
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FERLIN,	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. LECLERCQ,	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. TIBERGHIEU,	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
Mme BELVAL,	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN
Mme DAUCHEZ,	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment

Vu le projet de convention de servitude ci-annexé ;

Vu le plan de cadastre annexé ;

Afin de permettre le raccordement au réseau de distribution de gaz du complexe sportif Beltrame, rue de Sercus à Hazebrouck, la société GRDF a besoin d'installer sur la parcelle communale DM n°24 une canalisation en PE d'un diamètre de 63 mm et d'une longueur de 96 mètres.

Considérant la nécessité de permettre le raccordement au réseau de distribution de gaz, la société GRDF sollicite la constitution d'une servitude à titre réelle et perpétuelle sur la parcelle communale DM n°24 portant sur un droit de passage perpétuel en tréfonds sur une largeur de 4 mètres, pour l'installation de toutes canalisations destinées à la distribution du gaz, et pour toutes canalisations ou aménagements en surface qui en seront l'accessoire,

La constitution de cette servitude prendra la forme d'une convention à intervenir entre GRDF et la commune actant la mise en place des ouvrages et des modalités techniques en résultant.

Il est enfin précisé que la convention sera publiée au service de la publicité foncière par le notaire de GRDF, Maître Lecomte, Notaire à Notre Dame de Bondeville (76 960) et dont les frais sont à la charge exclusive de la Société GRDF.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver les termes de la convention de servitude de passage de canalisation sur la parcelle communale référencée au cadastre section DM n°24 ;
- D'autoriser la signature de la convention entre GRDF et la Commune d'Hazebrouck pour le passage de canalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL.